


  
**L E R A I N C Y**

Le 2 avril 2009

**DIRECTION GENERALE**Objet : Convocation du Conseil Municipal  
jeudi 9 avril 2009

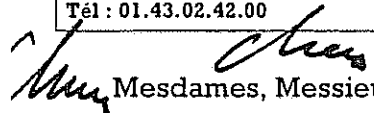
N/REF : NC/186322

Affaire suivie par Madame Martine BLONDEL-TEPAZ

Tél : 01.43.02.42.00

**Mesdames et Messieurs  
les Maires-Adjoints**

**Mesdames et Messieurs  
les Conseillers Municipaux**



Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi de finances rectificative 2009, la ville du Raincy s'inscrit dans le dispositif de reversement anticipé du fonds de compensation pour la taxe à la valeur ajoutée FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008, et souhaite confirmer son intention d'investir plus en 2009 que sur la moyenne des dépenses effectuées de 2004 à 2007.

**Nous devons pour cela signer avant le 15 avril 2009**, une convention avec Mr le Préfet de Seine St Denis, et valider les opérations d'investissement initialement prévues au Budget 2009.

Je vous prie de bien vouloir assister à la **séance exceptionnelle du Conseil Municipal** qui aura lieu le :

**Jeudi 9 avril 2009 à 21 heures  
à l'Hôtel de Ville.**

L'Ordre du jour est le suivant :

- I- Désignation du secrétaire de séance,
- II- Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Délégation du Maire (Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- III - Approbation du Procès Verbal de la séance du 16 janvier 2009.
- IV - Projets de Délibérations :

<b>1. FINANCES</b>	<b>1.1</b>	- application des dispositions de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi des finances rectificative pour 2009 codifiée à l'article L.1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le versement anticipé des attributions du <b>fonds de compensation pour la taxe à la valeur ajoutée (FCTVA)</b> au titre des dépenses réalisées en 2008.
	<b>1.2</b>	revalorisation des tarifs des animations commerciales

.../...

V - Questions diverses.

Cet Ordre du Jour est arrêté à la date du 2 avril 2009. En fonction de l'actualité locale, il est susceptible d'être modifié. Dans cette hypothèse et conformément à l'Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'en informerai l'Assemblée à l'ouverture de séance.

Comptant sur la présence de chacun,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et

*est pour cordialement dévoués,*

*Bien à vous,*



**Eric RAOULT**

Ancien Ministre

Maire du Raincy

Député de la Seine-Saint-Denis

*[Handwritten signature]*